

COMMUNIQUE DU COMITE LAIC DE COORDINATION

ETAT DES LIEUX DU PROCESSUS ELECTORAL ET DU CONTEXTE HUMANITAIRE EN RDC

Le Comité Laïc de Coordination suit avec une attention particulière la mise en œuvre de toutes les étapes du processus électoral. C'est dans ce contexte que le CLC félicite le Conseil de Sécurité des Nations-Unies pour sa Résolution 2409/2018 et exprime sa satisfaction tant pour le renouvellement renforcé du mandat de la MONUSCO que pour le choix de ses priorités stratégiques, à savoir : la protection des civils, l'appui à la mise en œuvre de l'Accord de la Saint-Sylvestre et le respect du calendrier électoral du 05 novembre 2017.

Au regard des actes posés, à ce jour, tant par la CENI que par le gouvernement de la République, le CLC se demande si ceux-ci le sont dans l'esprit de bonne foi et dans le souci permanent de créer un climat ouvert et apaisé ainsi que de rétablir la confiance entre l'institution organisatrice des élections et les électeurs.

S'agissant de la CENI, le CLC fait, ce jour, le constat suivant :

1. Le non-respect de son propre *calendrier des grandes dates à retenir*, par l'absence de publication, le 26 mars 2018, de la *liste des regroupements des partis politiques devant participer aux élections*. A cette date, nous avons assisté au dépôt d'une brochure au Président de la CENI par le Ministre de l'Intérieur et non à la publication de la liste comme convenu. Par ailleurs, le refus de la CENI de révéler le contenu de ladite brochure jette un doute sur l'acte posé;
2. L'entêtement à imposer la machine à voter, une technologie décriée sur le plan national et international, acquise de surcroît dans des conditions non transparentes ;
3. la marginalisation du collège des experts internationaux qui doit accompagner la démarche de la CENI dans toutes ses étapes.

S'agissant du gouvernement, le constat est le suivant :

1. Le harcèlement des paisibles citoyens, particulièrement des journalistes, des activistes des droits humains et des membres des mouvements citoyens ;
2. La perte de crédibilité de la Cour Constitutionnelle à cause de ses décisions partisans, alors qu'elle est compétente pour la validation des résultats électoraux et la gestion impartiale des contentieux à venir ;
3. La non libération des prisonniers politiques et d'opinion et le refus de mettre un terme aux poursuites judiciaires injustifiées mentionnées dans l'Accord ;
4. l'interdiction persistante des manifestations publiques, l'absence de libéralisation des espaces d'expression démocratiques et médiatiques, et la persistance des mandats d'amener lancés contre les membres du CLC activement recherchés : tant de mesures qui auraient dû être prises à dater de la publication de la Résolution du Conseil de Sécurité du 27 mars 2018 ;

5. La dégradation de la situation sociale et la légèreté avec laquelle les questions existentielles et humanitaires sont traitées. Le CLC est, en effet, stupéfait et même consterné d'entendre nos dirigeants affirmer que la situation humanitaire de nos populations dans certaines régions du pays n'est pas catastrophique alors qu'on compte un nombre très élevé de personnes déplacées à l'intérieur du pays.
6. De même, la fermeture de la maison Schengen, imposée par une décision gouvernementale, est contre-productive puisqu'elle n'a pour seul effet que de continuer à pénaliser inutilement le Congolais moyen dans sa liberté de mouvement.

Au vu de ces situations :

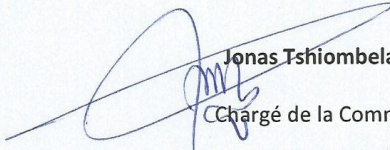
Le CLC attire l'attention des partenaires sur le fait que le manque de confiance des électeurs dans l'institution organisatrice des élections demeure un sujet plus que préoccupant qui exige une solution urgente. Il demande à ladite CENI de retirer immédiatement son projet de machine à voter qui risque de plonger le pays dans un cycle inutile de violences. Dans cette perspective, le CLC se félicite des actions entreprises par la diaspora congolaise et de nombreux partenaires pour faire pression sur les fournisseurs de cette machine et alerter le gouvernement sud-coréen sur le danger que représente cet outil pour le processus électoral d'un pays ami.

Par ailleurs, plus que convaincu du caractère fondé des assises de Genève, le CLC demande aux Nations Unies d'ignorer le refus du gouvernement congolais de prendre part à la conférence des donateurs prévue, ce mois-ci. Face à la gravité de la situation, il insiste surtout pour qu'une aide humanitaire d'urgence soit accordée à ce peuple en danger conformément à l'impératif du respect des droits humains prévus par la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et, en particulier, le droit fondamental à la sécurité et à l'intégrité physique.

Enfin, le CLC réitère son interpellation à toutes les parties prenantes à s'organiser pour aboutir avant le 30 avril 2018 à l'assainissement de l'environnement préélectoral pour garantir l'égalité des chances à tous les candidats potentiels dans les compétitions électorales à venir. Il y va de l'intérêt de tous.

Fait à Kinshasa le 8 avril 2018

POUR LE COMITE LAIC DE COORDINATION


Jonas Tshiombela
Chargé de la Communication